





PROFIL

Ayant son bureau chef à Val-d'Or, Québec, **Orbit Garant (TSX :OGD)** est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage, offrant des services de forage souterrain et en surface au Canada et à l'international. La Société compte 209 appareils de forage et plus de 600 employés. Orbit Garant offre des services aux sociétés minières de grande, moyenne et petite taille, à chaque étape de l'exploration minière, de la mise en valeur et de la production. Orbit Garant offre aussi des services de forage géotechnique aux compagnies minières et compagnies d'exploration minérale, consultants en ingénierie et en environnement ainsi qu'aux agences gouvernementales. Soudure Royale, une filiale d'Orbit Garant, fabrique des appareils de forage sur mesure pour des projets de forage conventionnels et spécialisés.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux Actionnaires	1
Rapport de Gestion et États Financiers Consolidés	3
Rapport de Gestion	4
Responsabilité de la Direction à L'égard de la	
Présentation de l'Information Financière	35
Rapport de l'Auditeur Indépendant	36
États Consolidés du Résultat et du Résultat Global	38
États Consolidés des Variations des Capitaux Propres	39
Bilans Consolidés	40
Tableaux Consolidés des Flux de Trésorerie	41
Notes Afférentes aux États Financiers Consolidés	42
Renseignements à l'Intention des Actionnaires	69

Lettre du président et chef de la direction

Le secteur du forage minier continue d'affronter des conditions du marché difficiles, ainsi les sociétés minières ont réduit leurs investissements dans les programmes d'exploration minière et de mise en valeur des mines au cours des trois dernières années. De grandes et de moyennes sociétés minières ont commencé à réduire leurs investissements dans les programmes de forage en 2013. Au cours de cette même période, les petites sociétés minières ont réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de capitaux. Ces conditions défavorables ont donné lieu à l'offre excédentaire actuelle des services de forage dans le marché, ce qui a entraîné les prix à la baisse. Le récent ralentissement économique en Chine a eu un effet négatif sur le prix des métaux, ce qui a contribué à la dégradation des conditions du marché.

Orbit Garant s'efforce de faire preuve de rigueur en matière de contrôle des coûts, de dépenses en immobilisations et de la gestion de son bilan depuis le début du ralentissement des marchés afin de conserver sa souplesse financière. En même temps, nous sommes restés vigilants pour maintenir, et si possible améliorer nos atouts compétitifs, de sorte que nous serons en bonne position pour saisir des parts de marché lorsque les conditions du marché s'amélioreront.

Au chapitre de la maîtrise des coûts, pour notre exercice financier terminé le 30 juin 2015, nos frais généraux rajustés s'élevaient à 10,5 M\$, en baisse par rapport à 10,9 M\$ au cours de l'exercice 2014, et considérablement inférieurs aux 14,2 M\$ que nous avons engagés au cours de l'exercice 2012, avant l'affaiblissement des conditions du marché. En ce qui a trait à la gestion du bilan, nous avons travaillé activement au remboursement de notre dette. Au cours de l'exercice 2015, nous avons ramené notre dette à long terme, y compris la tranche à court terme, à 7,4 M\$. En comparaison, la dette totale au 30 juin de l'an dernier était de 8,5 M\$, et s'établissait à 26,4 M\$ à la fin de l'exercice 2012. Nos dépenses en immobilisations au cours de l'exercice 2015 totalisaient 4,0 M\$, soit légèrement au dessus des 3,1 M\$ que nous avons investis au cours de l'exercice 2014, mais bien en deçà des dépenses en immobilisations de 18,4 M\$ au cours de l'exercice 2012.

Tout au long de cette période de gestion financière prudente, nous sommes demeurés concentrés sur le maintien de nos principales capacités concurrentielles et nous prévoyons continuer à investir de façon stratégique dans notre plateforme de croissance opérationnelle. Notre conseil a approuvé un budget de dépenses en immobilisations de 6,5 M\$ pour l'exercice 2016. Les dépenses en immobilisations prévues comprennent l'accroissement constant de notre parc de foreuses informatisées. Nous avons également investi dans l'élargissement de nos activités internationales afin de soutenir nos objectifs de croissance à long terme.

Notre technologie de surveillance et de forage informatisés constitue un atout concurrentiel pour Orbit Garant et traduit notre engagement à être un chef de file en matière d'innovation dans le secteur du forage minier. Grâce à une précision de forage améliorée, à la constance des résultats, à une productivité accrue et à une baisse du coût des consommables, notre technologie de forage de nouvelle génération suscite l'intérêt de clients partout dans le monde. Tous nos appareils de forage informatisés sont actuellement déployés sur les sites de clients. En restant à l'avant-garde de l'innovation, Orbit Garant assure son leadership à long terme.

Nous estimons que l'établissement de nouvelles filiales en exploitation dans les marchés stratégiques que sont le Chili et le Ghana au cours de l'exercice 2015 placera Orbit Garant en bonne position pour améliorer sa croissance future. Nous avons franchi une étape importante au cours de l'année en commençant les travaux à notre premier projet de forage au Chili. Nous voyons des occasions intéressantes dans ce nouveau marché et nous avons réalisé des percées importantes grâce à nos activités de développement de marchés jusqu'à présent. L'Afrique de l'Ouest sera pour nous un autre marché international important et nous nous trouvons maintenant en bonne position pour servir les clients de cette région depuis notre nouvelle base au Ghana. Enfin, nous sommes sur le point de franchir une autre étape importante à l'échelle internationale, puisque nous prévoyons entreprendre les travaux à notre premier projet au Kazakhstan au cours du deuxième trimestre de notre exercice 2016.

Orbit Garant démontre depuis longtemps son savoir faire en matière de forage minier au Canada, plus particulièrement dans le cadre de projets liés à l'or, et bien que les projets au Canada et les projets liés à l'or demeureront au centre de notre entreprise et qu'ils continueront de représenter la majorité de nos revenus dans l'avenir, nous sommes confiants que nous réussirons à pénétrer nos marchés internationaux cibles grâce à notre vaste

Lettre du président et chef de la direction

expérience sur le terrain, nos compétences techniques et notre souci constant d'innovation et de solutions sur mesure en vue de créer une plateforme opérationnelle encore plus diversifiée visant à créer de la valeur à long terme pour nos intervenants.

Nous entreprenons l'exercice 2016, stimulés par quatre trimestres consécutifs de croissance annuelle des revenus provenant de nos forages au Canada au cours de l'exercice 2015. Nous sommes d'avis que ces résultats indiquent la stabilisation de nos activités principales au Canada. De plus, la croissance de 10,4 % de nos revenus globaux pour l'exercice 2015 a marqué notre première année complète de croissance du chiffre d'affaires depuis le début du ralentissement dans le secteur. Nous nous attendons à ce que notre marge brute à court terme et nos résultats nets continuent de suivre la forte concurrence en matière de prix et les planchers historiques qu'a atteints la demande à l'égard des services de forage spécialisé à marge supérieure, en raison de la conjoncture actuelle dans le secteur. Toutefois, nous estimons également que les prix se sont stabilisés et avons constaté une légère augmentation de la demande à l'égard de nos services de forage spécialisé au cours de l'exercice 2015, comparativement à l'exercice 2014.

Pour l'avenir, nous continuerons de préserver une discipline financière qui tient compte des conditions du marché afin de nous assurer que nous aurons la souplesse financière pour saisir les occasions d'affaire lorsqu'elles se présenteront. Nous sommes d'avis que la conjoncture des marchés actuelle présente des occasions d'acquisition que nous évaluerons attentivement en vue de renforcer davantage notre entreprise. Nous nous assurerons de maintenir nos avantages concurrentiels, notamment nos services de forage diversifiés, axés sur la qualité et l'innovation, les technologies spécialisées, une main-d'œuvre très compétente ainsi que des normes élevées en matière de santé et sécurité et d'environnement. Nos capacités de fabrication verticalement intégrées qui nous permettent de fabriquer à moindre coût des appareils de forage sur mesure, notamment nos foreuses et notre matériel informatisés qui répondent aux besoins de nos clients, continueront de représenter l'un de nos atouts concurrentiels majeurs.

Les secteurs des mines et du forage sont cycliques. Nous avons connu des ralentissements du marché par le

passé et nous en subissons encore. Malgré les difficultés que connaît actuellement le marché, nous sommes d'avis que les perspectives à long terme du secteur minier sont positives. La demande mondiale pour les métaux ferreux et non ferreux, combinée avec l'épuisement des réserves et des ressources, finira éventuellement par accroître les activités d'exploration et de mise en valeur des sociétés minières, ce qui aura une incidence positive directe sur le secteur du forage. Après tout, le seul moyen dont disposent les sociétés minières pour demeurer des entités rentables à long terme est de remplacer, et idéalement d'accroître, leurs réserves et leurs ressources, et la seule façon de le faire est au moyen du forage. Grâce à nos bases solides au Canada, à notre présence grandissante dans le marché international, à notre bilan solide et à notre engagement inébranlable à faire preuve d'innovation technologique, nous sommes en bonne position pour revenir plus forts que jamais lors du prochain cycle de croissance.

En terminant, je tiens à remercier nos employés pour la qualité de leur travail, leur esprit d'équipe et leur engagement. Leur dévouement et leurs efforts sont essentiels à notre réussite. Je souhaite également remercier notre conseil d'administration pour son soutien constant quant à l'orientation stratégique et à la gouvernance. Notre président du conseil, M. Guthrie Stewart, ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée annuelle et extraordinaire du 24 novembre 2015 prochain, en raison de sa récente nomination à titre de dirigeant de l'un des plus importants gestionnaires de caisses de retraite au Canada. M. Stewart a agi à titre de président du conseil d'administration depuis notre premier appel public à l'épargne en 2008 et nous avons profité grandement de son leadership et de ses connaissances au cours de son mandat. Au nom du conseil, de notre équipe de haute direction et des employés, nous remercions M. Stewart pour ses années de services et nous lui souhaitons le meilleur succès dans ses nouvelles responsabilités.



Éric Alexandre
Président et chef de la direction



Rapport de Gestion et États Financiers Consolidés

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE 2015

LE 22 SEPTEMBER 2015

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités au 30 juin 2015 (l'« exercice 2015 »), en parallèle avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion contenus dans le rapport annuel de la Société pour son exercice terminé le 30 juin 2014 (l'« exercice 2014 »).

Les états financiers consolidés audités ainsi que les notes afférentes de la Société pour l'exercice 2015 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. et ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 22 septembre 2015. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Le calcul des pourcentages est basé sur les nombres énoncés dans les états financiers et peut ne pas correspondre aux nombres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à faire des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, au climat économique mondial relativement au secteur minier, à la conjoncture économique canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses s'avèrent inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation d'actualiser les énoncés prospectifs, même en raison d'événements futurs ou de tout autre facteur se traduisant par de nouvelles informations, sauf si elle y est tenue par les lois applicables en matière de valeurs mobilières. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont expliqués dans le présent rapport de gestion. Pour une discussion plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société, datée du 22 septembre 2015, qui se trouve sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2015

- Produits de 79,0 M\$, en hausse de 10,4 % par rapport à 71,5 M\$ pour l'exercice 2014
- Marge brute de 4,1 % par rapport à 5,2 % pour l'exercice 2014
- Marge brute ajustée (excluant la dotation à l'amortissement) de 15,2 %, par rapport à 18,5 % pour l'exercice 2014
- BAIIA de 1,8 M\$, en baisse par rapport à 3,4 M\$ pour l'exercice 2014
- Perte nette de 7,4 M\$ par rapport à 6,3 M\$ pour l'exercice 2014
- 892 875 mètres forés pour l'exercice 2015, en hausse par rapport à 825 271 mètres pour l'exercice 2014
- Réduction de la dette de 1,1 M\$ au cours de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, Orbit Garant a réalisé une augmentation de 8,2 % des mètres forés d'un exercice à l'autre, toutefois le niveau des mètres forés est toujours bas, en raison des conditions difficiles du marché qui continuent de régner dans l'industrie minière, comparativement aux sommets enregistrés pendant l'exercice 2012. Plusieurs grandes et moyennes sociétés minières ont réduit leurs programmes de forage au cours des trois dernières années, et les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Cette demande réduite de services de forage a mené à des pressions sur les prix par les clients. De plus, la demande de l'industrie pour les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge élevée, demeure faible. Les résultats financiers d'Orbit Garant pour l'exercice 2015 reflètent ces tendances du marché. Orbit Garant continue de contrôler rigoureusement ses coûts, d'ajuster son volume de main-d'œuvre et de gérer ses dépenses d'investissement afin de s'ajuster aux conditions actuelles du marché.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Depuis son siège social situé à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant, avec plus de 600 employés et un parc de 209 appareils de forage, fournit des services de forage en surface et souterrain au secteur minier et d'exploration au Canada et à l'international. La Société offre aussi des services de forage géotechnique aux sociétés minières ou d'exploitation, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majorité de l'activité commerciale d'Orbit Garant est actuellement menée au Canada. La société a travaillé sur des projets internationaux aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili et en Afrique de l'Ouest. Au cours de l'exercice 2015, Orbit Garant a créé de nouvelles filiales actives au Chili et au Ghana ainsi qu'une succursale au Kazakhstan, pour poursuivre des occasions d'affaires internationales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement à sa filiale Soudure Royale, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et pour des tiers. Soudure Royale procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services de forage et d'équipements. Orbit Garant concentre ses activités dans le « forage spécialisé », à savoir les projets de forage réalisés dans des endroits éloignés ou, selon la direction, dont la portée, la complexité et la nature technique ne permettent pas qu'ils soient effectués par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (y compris les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International.

Pour l'exercice 2015 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle des services de forage traditionnel, représentent environ 40 % des produits totaux de la Société, comparativement à 38 % pour l'exercice 2014.
- Environ 67 % des produits de la Société sont générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 33 % sont attribuables aux activités liées aux métaux de base et à d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société représentent respectivement environ 54 % et 43 % des produits de la Société. Soudure Royale, la division manufacturière d'Orbit Garant, représente la tranche restante de 3 % des produits.
- Orbit Garant exerce ses activités principalement dans des pays stables, avec environ 96 % de ses produits qui ont été générés au Canada. La Société dispose aussi de sites d'exploitation et/ou de bureaux aux États-Unis, au Guyana, au Mexique, au Chili (Amérique du Sud), au Ghana (Afrique de l'Ouest) et au Kazakhstan. Environ 96 % des produits de la Société sont en dollars canadiens, ce qui lui assure un niveau élevé de stabilité en matière de devises.
- Environ 80 % des produits d'Orbit Garant proviennent de grandes et de moyennes sociétés minières, par rapport à 75 % pour l'exercice 2014. Orbit Garant conclut généralement des contrats de forage avec de grandes et moyennes sociétés minières d'une durée allant d'un an à cinq ans.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, les équipements les plus performants et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes du processus d'exploration minière, de mise en valeur et de production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés minières et d'exploration en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des foreuses et du matériel répondant aux besoins des clients;
- Maintenir ses engagements en matière de recherche et développement et de nouvelles technologies dans le domaine du forage, comme l'implantation de technologies et contrôles informatisés à laquelle participe actuellement la Société;
- Donner de la formation au personnel de la Société afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et de disposer d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer la base d'exploitation de la Société dans des régions stratégiques;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les actionnaires.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'étranger, à l'industrie minière à chaque étape de la mise en valeur de la mine, de l'exploration jusqu'à la production. Les clients se divisent en trois types de sociétés minières : les grandes, les moyennes et les petites sociétés d'exploration (qui se concentrent généralement sur l'exploration seulement). Les budgets des sociétés minières pour des services de forage externes, comme ceux offerts par Orbit Garant, sont normalement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (or et métaux de base) ainsi que par la disponibilité du capital devant servir à financer les programmes d'exploration (particulièrement dans le cas des petites sociétés), les programmes de mise en valeur et/ou les activités minières courantes.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, dont la demande d'investissement mondiale, la demande mondiale pour les bijoux en or et, dans une moindre mesure, la demande pour des applications industrielles. L'or est souvent considéré comme étant une valeur refuge pour les investisseurs en temps d'incertitude économique. À la suite de la hausse historique du prix de l'or depuis 10 ans qui a commencé en 2001 et a atteint un prix au comptant de 1 895 \$ US l'once en septembre 2011, le prix de l'or est entré dans une période de baisse au début janvier 2013. Au moment de déposer ce document, le prix de l'or s'établissait à environ 1 125 \$ US l'once.

Métaux de base

Les prix des métaux de base obtenus reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans les applications en infrastructures, industrielles et manufacturières. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les métaux industriels de base. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant de tous les métaux de base était plus faible qu'il y a 12 mois. Le prix au comptant du cuivre, le métal de base largement considéré comme le plus sensible aux activités macroéconomiques, était à un peu plus de 3,00 \$ US la livre il y a un an et s'échangeait à un peu plus de 2,30 \$ US la livre en date de ce rapport. Les prix au comptant pour chacun des autres métaux industriels de base restent dans la fourchette inférieure de leurs prix respectifs des cinq dernières années.

Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale de l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. En tant que plus grand consommateur et producteur mondial d'acier, la Chine est largement considérée comme ayant le plus d'influence sur les prix du marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, la non-concordance à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Depuis le début de 2014, le prix du minerai de fer a considérablement chuté. Au moment de déposer ce document, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 57 \$ US la tonne, une baisse de plus de 55 % par rapport au prix moyen de 135 \$ US la tonne en 2013. La baisse récente des prix du minerai de fer est le résultat de l'offre excédentaire de l'industrie et du ralentissement de la croissance en Chine.

Intervenants du marché

Les deux à trois dernières années ont été un défi pour les moyennes et petites sociétés d'exploration ayant besoin de capitaux, ce qui a entraîné une réduction des budgets et des programmes d'exploration et de mise en valeur. De plus, la hausse des coûts de production de minerai, causée par des coûts d'exploitation et de construction plus élevés, ainsi que la baisse des prix des métaux, font en sorte que certaines grandes et moyennes sociétés minières ont ralenti ou remis leurs programmes de forage existants. Ces conditions ont donné lieu à une offre excédentaire de services de forage minier dans le marché; une tendance qui continue en 2015.

RÉSULTATS GLOBAUX

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 30 juin 2015

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation 2015 par rapport à 2014
Produits *	79,0	71,5	7,5
Bénéfice brut *	3,2	3,8	(0,6)
Marge brute (%)	4,1	5,2	
Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾	15,2	18,5	
BAIIA* ⁽²⁾	1,8	3,4	(1,6)
Mètres forés	892 875	825 271	67 604
(Perte nette) résultat net *	(7,4)	(6,3)	(1,1)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire – de base (\$) – dilué (\$)	(0,22)	(0,19)	(0,03)
	(0,22)	(0,19)	(0,03)

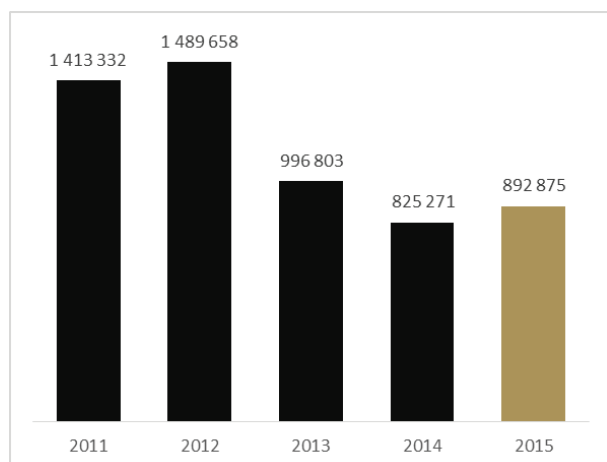
⁽¹⁾ Représente la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

⁽²⁾ BAIIA = Résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration, amortissements et dépréciation. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

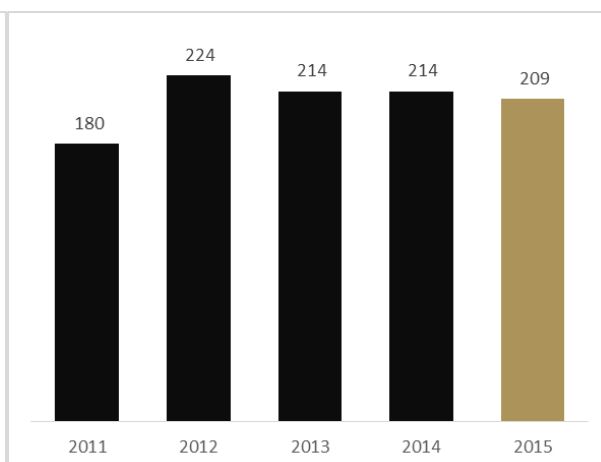
Au cours de l'exercice 2015, Orbit Garant a foré 892 875 mètres, une augmentation de 8,2 % par rapport à 825 271 mètres forés au cours de l'exercice 2014. La hausse des mètres forés reflète l'augmentation de la demande des clients. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour l'exercice 2015 s'établissaient à 86,01 \$, comparativement à 85,17 \$ pour l'exercice 2014. Les produits moyens par mètre foré restent dans la fourchette inférieure des trois dernières années de la Société, principalement en raison des conditions actuelles dans l'industrie minière, ce qui a donné lieu à des pressions sur les prix par les clients.

Le parc d'appareils de forage de la Société comptait 209 foreuses pour l'exercice 2015. Au cours de l'exercice 2015, Soudure Royale a fabriqué quatre nouvelles foreuses informatisées et la Société a démantelé quatre foreuses et a comptabilisé une réduction de valeur sans effet de trésorerie de 0,2 M\$ à l'égard de cinq foreuses. Orbit Garant a présentement 24 foreuses dotées de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisée.

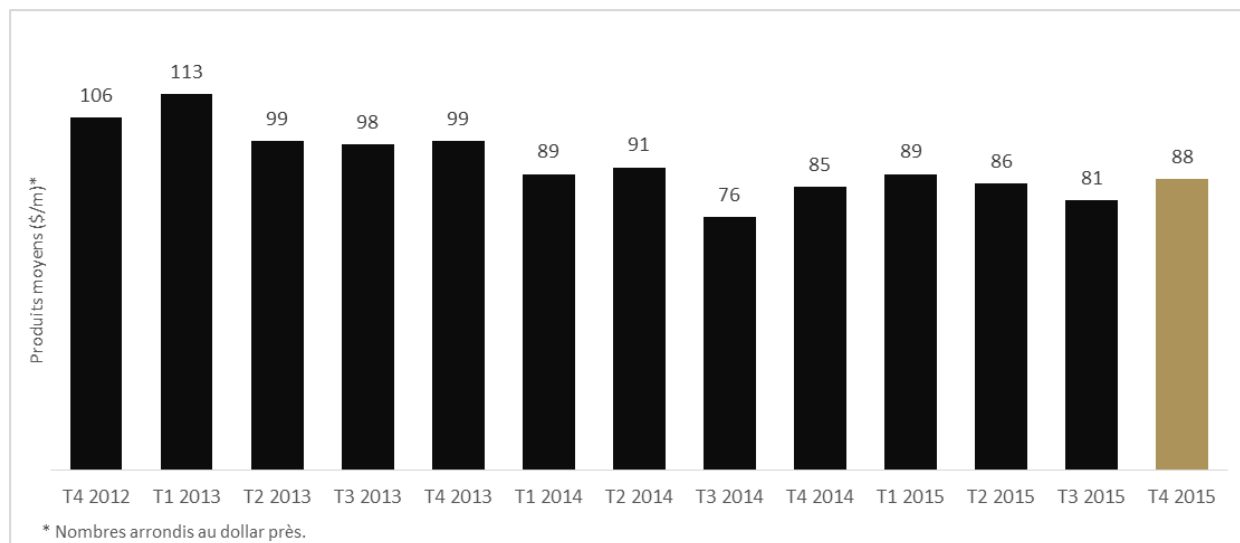
Mètres forés



Nombre de foreuses



Produits moyens par mètre foré



PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour l'exercice terminé le 30 juin *(en millions de dollars)	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Produits tirés de contrats			
Forage au Canada*	76,1	68,2	97,7
Forage à l'international*	2,9	3,3	6,5
Total*	79,0	71,5	104,2
Bénéfice brut*	3,2	3,8	15,5
Marge brute (%)	4,1	5,2	14,9
Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾	15,2	18,5	24,4
(Perte nette) résultat net *	(7,4)	(6,3)	(26,5)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire (\$)	(0,22)	(0,19)	(0,80)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,22)	(0,19)	(0,80)
Total de l'actif*	97,4	103,0	117,2
Dette à long terme incluant la partie à court terme*	7,4	8,5	14,8
Total de mètres forés (millions)	0,9	0,8	1,0
BAIIA* ⁽²⁾	1,8	3,4	15,4
BAIIA % ⁽²⁾	2,2	4,8	14,8

⁽¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

⁽²⁾ BAIIA = Résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ». Pour l'exercice 2013, le BAIIA excluait la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de 28,2 M\$.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2015 ET 2014

Produits tirés de contrats

Les produits de la Société, pour l'exercice 2015, se sont établis à 79,0 M\$, par rapport à 71,5 M\$ pour l'exercice 2014, ce qui représente une augmentation de 7,5 M\$, ou 10,4 %. L'augmentation des produits est principalement attribuable à une hausse des mètres forés au Canada et à la vente de six nouvelles foreuses dans les six derniers mois de l'exercice 2015, en partie contrebalancée par une diminution des produits de forage à l'international.

Les produits tirés de contrats de forage au Canada ont augmenté pour s'établir à 76,1 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 68,2 M\$ pour l'exercice 2014, une hausse de 7,9 M\$, ou 11,5 %.

Les produits tirés de contrats de forage à l'international s'établissaient à 2,9 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 3,3 M\$ pour l'exercice 2014, principalement en raison d'une réduction des mètres forés, en partie contrebalancée par des produits moyens par mètre foré plus élevés.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2015 s'établissait à 3,2 M\$, par rapport à 3,8 M\$ pour l'exercice 2014. La marge brute pour l'exercice 2015 était de 4,1 %, par rapport à 5,2 % pour l'exercice 2014. Conformément aux IFRS, une dotation à l'amortissement totalisant 8,8 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2015, par rapport à 9,5 M\$ pour l'exercice 2014. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, s'établissait à 15,2 % pour l'exercice 2015, par rapport à 18,5 % pour l'exercice 2014. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est attribuable aux pressions sur les prix par la concurrence qui ont touché les modalités d'établissement des prix des contrats et ont fait en sorte que la Société a engagé des frais additionnels pour les projets, ainsi qu'aux coûts de mise en place des filiales actives à l'international au Chili et au Ghana, aux coûts de démarrage de nouveaux projets de forage à l'international et à l'arrêt temporaire des activités de la Société sur le site du projet au Chili.

Le bénéfice brut de forage au Canada a totalisé 6,5 M\$, soit une hausse de 1,8 M\$ par rapport à 4,7 M\$ pour l'exercice 2014, laquelle est principalement attribuable à l'augmentation des mètres forés.

La perte brute de forage à l'échelle internationale s'est élevée à 3,3 M\$, par rapport à 0,9 M\$ pour l'exercice 2014. L'augmentation de la perte brute est attribuable aux coûts de mise en place des filiales actives à l'international au Chili et au Ghana, aux coûts de démarrage de nouveaux projets au Chili et au Kazakhstan, aux frais de développement des affaires et à l'arrêt de cinq semaines des activités de la Société sur le site du projet au Chili en raison d'inondations causées par des pluies abondantes.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont été de 12,0 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 11,4 M\$ pour l'exercice 2014. Les frais généraux et administratifs ont représenté 15,2 % des produits de l'exercice 2015, par rapport à 16,0 % pour l'exercice 2014. Un gain non récurrent de 0,2 M\$, associé au renversement d'une partie d'une contrepartie conditionnelle relative à l'acquisition de Lantech Drilling Services Inc. en décembre 2011, a réduit les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2015. Un gain non récurrent de 1,0 M\$, associé au renversement de parties de contreparties conditionnelles suite à l'acquisition d'Advantage Control Technologies (1085820 Ontario Limited) en novembre 2010 et de Lantech Drilling Services Inc., a réduit les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014.

Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 1,6 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2015, ce qui est constant avec l'exercice 2014. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant le renversement de parties de contreparties conditionnelles et la dotation aux amortissements, totalisent 10,5 M\$ (13,4 % des produits) pour l'exercice 2015, par rapport à 10,9 M\$ (15,2 % des produits) pour l'exercice 2014. La baisse des frais généraux et administratifs ajustés est la conséquence des mesures prises par la Société afin de réduire ses charges, en raison des conditions actuelles du marché, malgré les frais administratifs additionnels engagés afin de soutenir les nouveaux bureaux de la Société, ainsi que ses activités de développement des affaires, y compris les ventes et le marketing, au Chili et en Afrique de l'Ouest.

La Société continue de gérer avec discipline ses dépenses compte tenu des conditions actuelles du marché.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le résultat avant intérêts, impôt, frais de restructuration et amortissements (« BAIIA ») pour l'exercice 2015 se chiffrait à 1,8 M\$, par rapport à 3,4 M\$ pour l'exercice 2014, soit une baisse de 1,6 M\$. Le BAIIA représente 2,2 % des produits pour l'exercice 2015, par rapport à 4,8 % des produits pour l'exercice 2014.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires pour l'exercice 2015 ont été de 0,6 M\$, par rapport à 0,9 M\$ pour l'exercice 2014. Cette baisse reflète la réduction de la dette de la Société d'un exercice à l'autre.

Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré s'est élevé à 1,9 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 2,5 M\$ pour l'exercice 2014.

Perte nette

La perte nette pour l'exercice 2015 a totalisé 7,4 M\$ (0,22 \$ par action), par rapport à 6,3 M\$ (0,19 \$ par action) pour l'exercice 2014. La diminution des produits au niveau international, des marges brutes plus faibles, ainsi que des dépenses de développement des marchés internationaux, dont il est question précédemment, a contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2015. De plus, un renversement de parties de contreparties conditionnelles a généré un gain de 0,2 M\$ pour l'exercice 2015, comparativement à un gain de 1,0 M\$ pour l'exercice 2014.

ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2014 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2013

Les produits de l'exercice 2014 ont atteint 71,5 M\$, par rapport à 104,2 M\$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2013 (« l'exercice 2013 »), soit une baisse de 32,7 M\$ ou 31,3 %.

Le bénéfice brut pour l'exercice 2014 se chiffrait à 3,8 M\$, par rapport à 15,5 M\$ pour l'exercice 2013. La marge brute pour l'exercice 2014 a diminué à 5,2 %, par rapport à 14,9 % pour l'exercice 2013. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, a diminué à 18,5 % pour l'exercice 2014, par rapport à 24,4 % pour l'exercice 2013. La diminution du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à une baisse des produits moyens par mètre foré, à la baisse des mètres forés et à la diminution des activités de forage spécialisé.

La perte nette pour l'exercice 2014 a totalisé 6,3 M\$ (0,19 \$ par action), par rapport à 26,5 M\$ (0,80 \$ par action) pour l'exercice 2013. La perte nette de la Société pour l'exercice 2013 inclut une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 28,2 M\$, associée à une réduction de la valeur du goodwill et des actifs incorporels.

RÉSULTATS GLOBAUX

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)		Exercice 2015				Exercice 2014			
		30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Produits tirés de contrats*		22,8	18,7	16,8	20,7	20,2	16,0	16,8	18,5
Bénéfice brut*		1,6	0,0	(0,4)	2,0	1,8	(1,1)	1,1	2,0
Marge brute (%)		7,1	0,2	(2,4)	9,5	8,4	(6,7)	6,8	10,7
Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾		16,4	11,8	10,9	20,6	20,5	7,9	20,5	23,5
(Perte nette) résultat net *		(2,0)	(2,0)	(2,8)	(0,6)	(0,8)	(2,9)	(1,5)	(1,1)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire (\$)	- de base	(0,06)	(0,06)	(0,08)	(0,02)	(0,02)	(0,09)	(0,05)	(0,03)
	- dilué(e)	(0,06)	(0,06)	(0,08)	(0,02)	(0,02)	(0,09)	(0,05)	(0,03)

⁽¹⁾ Réflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

SAISONNALITÉ

Les produits de la Société sont tributaires de certains facteurs saisonniers. Dans les activités de forage souterrain, des arrêts prévus au cours des congés et des vacances d'été dans certaines régions ont entraîné une baisse des produits générés au cours de ces périodes. En ce qui a trait aux activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques au printemps et à l'automne entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2015 PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2014

Produits tirés de contrats

Les produits pour le trimestre terminé le 30 juin 2015 (« T4 2015 ») ont atteint 22,8 M\$, une augmentation de 2,6 M\$ ou 12,4 %, par rapport à 20,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2014 (« T4 2014 »). La flotte d'Orbit Garant a foré un total de 252 815 mètres au T4 2015, par rapport à 234 287 mètres forés au T4 2014. Les produits moyens par mètre foré étaient de 87,59 \$ au T4 2015, en hausse par rapport à 85,33 \$ au T4 2014.

Les produits tirés du forage au Canada ont été de 21,6 M\$ au T4 2015, alors qu'ils se chiffraient à 20,0 M\$ au T4 2014, une hausse de 1,6 M\$, ou 7,8 %. L'augmentation est attribuable à l'augmentation des mètres forés et à la vente de deux nouvelles foreuses.

Les produits des activités de forage internationales se sont chiffrés à 1,2 M\$ au T4 2015, par rapport à 0,2 M\$ au T4 2014, soit une hausse de 1,0 M\$, attribuable au nouveau projet de forage de la Société au Chili.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2015 s'établissait à 1,6 M\$ par rapport à 1,8 M\$ au T4 2014. La marge brute pour le T4 2015 a atteint 7,1 %, par rapport à 8,4 % pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Conformément aux IFRS, une

dotation à l'amortissement totalisant 2,1 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2015, par rapport à 2,4 M\$ au T4 2014. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement, se chiffrait à 16,4 % au T4 2015, par rapport à 20,5 % au T4 2014. La baisse du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable aux coûts additionnels relatifs aux projets, aux nouvelles filiales actives au Chili et au Ghana, à l'arrêt temporaire des activités de la Société sur le site du projet au Chili en raison d'inondations causées par des pluies abondantes et aux coûts de démarrage d'un nouveau projet de forage à l'international.

Le bénéfice brut du forage au Canada était de 2,7 M\$, soit une augmentation de 0,8 M\$ par rapport à 1,9 M\$ au T4 2014, ce qui reflète l'augmentation des mètres forés.

La perte brute du forage à l'international s'élevait à 1,1 M\$, par rapport à 0,2 M\$ au T4 2014. La perte brute est attribuable aux coûts additionnels des nouveaux projets de forage, absorbés par la Société, aux coûts de démarrage au Kazakhstan et aux nouvelles filiales actives de la Société au Chili et au Ghana.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs s'établissaient à 3,7 M\$ (16,0 % des produits) au T4 2015, par rapport à 2,4 M\$ (11,7 % des produits) au T4 2014. Un gain non récurrent de 1,0 M\$, associé au renversement de parties de contreparties conditionnelles relativement à l'acquisition d'Advantage Control Technologies et de Lantech Drilling Services Inc., a réduit les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2014.

Conformément aux IFRS, une dotation aux amortissements de 0,4 M\$ est incluse dans les frais généraux et administratifs au T4 2015, par rapport à 0,3 M\$ au T4 2014. Les frais généraux et administratifs ajustés, excluant le renversement de contreparties conditionnelles mentionné précédemment et la dotation aux amortissements, ont été de 3,2 M\$ (14,2 % des produits) au T4 2015 par rapport à 3,1 M\$ (15,2 % des produits) au T4 2014.

Des frais administratifs additionnels ont été engagés afin de soutenir les nouveaux bureaux de la Société, ainsi que ses activités de développement des affaires, y compris les ventes et le marketing, au Chili et en Afrique de l'Ouest.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS »)

Le BAIIA s'est établi à 0,3 M\$ (1,2 % des produits) au T4 2015, par rapport à 1,9 M\$ (9,5 % des produits) pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent, soit une baisse de 1,8 M\$.

Charges financières

Pour le T4 2015, les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,2 M\$, par rapport à 0,3 M\$ au T4 2014.

Impôt sur le résultat recouvré

L'impôt sur le résultat recouvré a été de 0,5 M\$ pour le T4 2015, par rapport à 0,6 M\$ pour le T4 2014.

Perte nette

La perte nette de la Société pour le T4 2015 s'est chiffrée à 2,0 M\$ (0,06 \$ par action) par rapport à 0,8 M\$ (0,02 \$ par action) au T4 2014. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à la baisse de la marge brute et au gain non récurrent de 1,0 M\$ associé au renversement de parties de contreparties conditionnelles au T4 2014, tel que mentionné précédemment.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

À l'exception des dollars américains et des pesos chiliens mentionnés ci-dessous, la totalité des produits de la Société est libellée en dollars canadiens. L'exposition principale de la Société aux fluctuations de change résulte de certains achats libellés en dollars américains et en pesos chiliens qui ont été en partie contrebalancés par les produits d'environ 0,3 M\$ générés en dollars américains et 2,6 M\$ en pesos chiliens, principalement liés aux activités de forage internationales. Au 30 juin 2015, la Société disposait d'une trésorerie de 0,2 M\$ US (0,7 M\$ au 30 juin 2014) et avait des débiteurs de 0,3 M\$ US (0,2 M\$ au 30 juin 2014). La Société disposait d'une trésorerie de 43 635 125 pesos chiliens (néant au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en pesos chiliens de 244 153 954 (néant au 30 juin 2014).

Au 30 juin 2015, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change en dollars américains et en pesos chiliens aurait causé une augmentation ou une diminution annuelle négligeable du résultat net et du résultat global, tout comme pour l'exercice 2014.

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, se sont chiffrés à 2,2 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 2,7 M\$ pour l'exercice 2014.

L'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation s'est chiffrée à 1,7 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 4,4 M\$ pour l'exercice 2014. La variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation est principalement attribuable à :

- 2,7 M\$ en raison de l'augmentation des créditeurs;
- 2,5 M\$ en raison de la réduction des stocks; contrebalancée par
- 3,5 M\$ en raison de l'augmentation des débiteurs et charges payées d'avance comparativement à l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 3,8 M\$ pour l'exercice 2015, par rapport à 2,9 M\$ pour l'exercice 2014. Au cours de l'exercice 2015, un montant de 4,0 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et un montant de 0,1 M\$, pour le paiement de placements à court terme, montants qui ont été contrebalancés en partie par une entrée de trésorerie de 0,3 M\$ comptabilisée à la cession d'immobilisations corporelles. Ceci se compare au montant de 3,1 M\$ qui a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et au montant de 0,1 M\$ qui a été affecté au paiement de placements à court terme, montants qui ont été contrebalancés en partie par une entrée de trésorerie de 0,4 M\$ qui a été comptabilisée à la cession d'immobilisations corporelles pour l'exercice 2014.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2015, la Société a remboursé un montant net de 1,0 M\$ sur sa facilité de crédit renouvelable de 25,0 M\$. Au cours de l'exercice 2014, le montant remboursé s'élevait à 6,3 M\$. Au 30 juin 2015, la dette à long terme de la Société, incluant la tranche à court terme, se chiffrait à 7,4 M\$, par rapport à 8,5 M\$ au 30 juin 2014. Les montants prélevés sur la facilité de crédit ont servi à l'acquisition d'immobilisations, notamment d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2015, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 43,5 M\$, par rapport à 37,1 M\$ au 30 juin 2014. L'augmentation du fonds de roulement résulte du fait que la tranche à court terme de l'emprunt, au montant de 8,5 M\$ au 30 juin 2014, a été reclassée au titre du passif à long terme au 30 juin 2015. Les besoins de la Société en fonds de roulement sont principalement le financement des acquisitions de stocks et le financement des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de dépenses d'investissement, et pour payer ses dettes. Les principales dépenses d'investissement de la Société servent à l'acquisition de foreuses et d'immobilisations corporelles.

Sources de financement

Les principales sources de liquidité d'Orbit Garant sont les activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu d'une convention de crédit entre la Société et la Banque Nationale du Canada inc. (la « convention de crédit »). Le 19 décembre 2014, Orbit Garant a obtenu une nouvelle facilité de crédit garantie renouvelable de trois ans d'un montant de 25,0 M\$ (la « facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale (le « prêteur »), qui a remplacé la précédente facilité de crédit renouvelable de quatre ans de 40,0 M\$ détenue auprès de la même institution bancaire.

La facilité de crédit sert à financer les besoins en fonds de roulement de la Société et à fournir la flexibilité nécessaire à la réalisation de son programme d'acquisition à long terme. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard le 19 décembre 2017. Au 30 juin 2015, la Société avait prélevé sur sa facilité un montant de 7,4 M\$ (8,5 M\$ au 30 juin 2014).

La disponibilité de la facilité de crédit selon la convention de crédit dépend d'une base d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des immeubles de la Société. Tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie pour respecter les obligations de la Société selon la convention de crédit.

La convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société d'entreprendre certaines actions, sans l'approbation préalable du prêteur, telles que : i) fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) endettement supplémentaire; iii) imposition d'une charge grevant les actifs de la Société; iv) attribution de garanties, consentement de prêts, investissements et acquisitions par la Société; v) recours aux placements dans des instruments dérivés ou à la conclusion de contrats dérivés, versement de dividendes ou autres distributions à des parties liées; vi) dépenses d'investissement excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vente de certains actifs. La convention de crédit contient également un certain nombre de clauses restrictives auxquelles la Société doit se conformer si plus de 12,5 M\$ sont prélevés sur sa facilité de crédit.

À la fin de juin 2015, la Société respectait toutes les clauses de la convention de crédit.

Au 30 juin 2015, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

* (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
Dette à long terme*	7 600	-	7 600	-
Contrats de location simple*	1 246	384	512	350
Total*	8 846	384	8 112	350

TITRES EN CIRCULATION ET EN COURS AU 22 SEPTEMBRE 2015

Nombre d'actions ordinaires	33 276 519
Nombre d'options	2 205 500
Entièrement diluées	35 482 019

Au cours de l'exercice 2015, la Société a émis 75 000 options à un prix de 1,35 \$ et 254 500 options ont été annulées.

De plus, le 12 mai 2015, la Société a annulé un total de 1 357 500 options précédemment en cours, en échange d'une valeur nominale. Toutes les options annulées étaient hors du cours de façon significative, selon les cours de transaction actuels des actions ordinaires de la Société, et ne constituaient plus un outil efficace pour retenir et motiver les employés. Elles occupaient une part importante des options disponibles aux fins d'attribution dans le cadre du régime d'options sur actions de la Société. Conformément aux modalités du régime d'options, les options annulées ont été ajoutées aux options non octroyées et pourraient être réémises comme de nouvelles options dans le futur.

Au début de l'exercice 2016, 21 000 options ont été annulées.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière* (les « IFRS ») publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées. Se référer aux notes 3 et 5 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 pour une description complète des principales méthodes comptables de la Société.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2015.

Les états financiers consolidés audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des passifs éventuels et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication des états financiers consolidés audités a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2015.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés audités de la Société incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité

émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Développement de technologies de forage	5 ans
---	-------

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la cession, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente représente le montant, déduction faite des coûts de la cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions

de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

Coûts de restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2015, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupement d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de certains de ses actifs non courants selon les critères définis à la note 5 des états financiers consolidés de la Société. Au 30 juin 2015, la Société a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu duquel elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 13 des états financiers consolidés de la Société).

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de clôture et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les nouvelles normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporées énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et son application anticipée est permise.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications à IAS 16 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités. Les modifications à IAS 38 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IFRS 10 – États financiers consolidés et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La modification intitulée « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise* » spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci, le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier. Lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le gain ou la perte est éliminée. Les modifications à IFRS 10 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IAS 1 – Présentation des états financiers

La modification intitulée « *Initiative concernant les informations à fournir* » comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles. Les modifications à IAS 1 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015, et leur application anticipée est permise :

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers.

Les modifications à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, précisent les obligations concernant les informations à fournir selon IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais ailleurs dans le rapport financier. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et au même moment.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres entreprises. La Société croit que certaines mesures financières non définies par les IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées en parallèle avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance opérationnelle de la Société. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non définies par les IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS plutôt que comme un substitut.

Mesures financières non définies par les IFRS

BAIIA Le résultat net (perte nette) avant intérêts, impôt, frais de restructuration et amortissements.

Marge brute ajustée Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel, les autres charges d'exploitation excluant l'amortissement.

BAIIA

Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 juin 2015	Trimestre terminé le 30 juin 2014	Exercice terminé le 30 juin 2015	Exercice terminé le 30 juin 2014
Résultat net (perte nette) pour la période	(2,0)	(0,8)	(7,4)	(6,3)
Charges financières	0,2	0,3	0,6	0,9
Charge d'impôt sur le résultat (impôt sur le résultat recouvré)	(0,5)	(0,6)	(1,9)	(2,5)
Amortissements	2,6	2,7	10,5	11,0
Frais de restructuration	0,0	0,3	0,0	0,3
BAIIA	0,3	1,9	1,8	3,4

Marge brute ajustée

Bien que la marge brute ajustée ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, elle constitue une mesure largement répandue dans l'industrie minière et la direction la considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer la performance de la Société.

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 juin 2015	Trimestre terminé le 30 juin 2014	Exercice terminé le 30 juin 2015	Exercice terminé le 30 juin 2014
Produits tirés de contrats	22,8	20,2	79,0	71,5
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	21,2	18,4	75,8	67,8
Moins l'amortissement	(2,1)	(2,4)	(8,8)	(9,5)
Charges directes	19,1	16,0	67,0	58,3
Bénéfice brut ajusté	3,7	4,2	12,0	13,2
Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾	16,4	20,5	15,2	18,5

⁽¹⁾ Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur industriel. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société, datée du 22 septembre 2015, et devrait être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls que la Société peut rencontrer. D'autres risques et incertitudes, actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire aux activités de la Société. Advenant la manifestation de tels risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être considérablement et défavorablement touchés.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande des services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance et la situation financières, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvient pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former de nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges de profit de la Société si celle-ci ne peut transmettre ces coûts plus élevés à ses clients par des augmentations de prix.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et soumettent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et réduire considérablement la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, notamment, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses d'investissement ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et de l'intérêt de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts dans le cadre de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les aliénations d'entreprise et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, investissements, acquisitions, dépenses d'investissement, prêts et cautionnements, ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des engagements financiers obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvient pas à respecter les obligations de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner l'avancement de l'échéance de la dette concernée. Si l'échéance de la dette dans le cadre de la convention de crédit était devancée, rien ne saurait garantir que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour le remboursement intégral de cette dette. De plus, la convention de crédit viendra à échéance au plus tard le 17 décembre 2019. Aucune assurance ne peut être donnée que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables, à un montant suffisant pour rembourser la convention de crédit à l'échéance ou pour financer les besoins d'Orbit Garant par la suite. Une telle situation pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration du logiciel comptable, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouvelles foreuses et les nouveaux biens non durables nécessaires pour mener les activités de forage de la Société. Ceci pourrait entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence intense de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer l'expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une partie importante des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Incapacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité de la Société de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes

sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société: i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvient pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La Société entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvient pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants sont annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des foreuses. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des

conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, des pertes de personnel clé, des poursuites judiciaires et des dommages à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance de l'entreprise de même qu'à sa situation financière, à ses flux de trésorerie et à ses perspectives de croissance.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en dollars américains et en pesos chiliens et elle est donc exposée aux fluctuations de change. Au 30 juin 2015, nous avons des expositions de nos produits en dollars américains et en pesos chiliens d'environ 0,3 M\$ et 2,6 M\$, respectivement. Cette exposition pourrait changer dans le futur et une part importante de nos produits pourrait potentiellement être libellée dans des monnaies autres que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur notre performance financière.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou si toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque lié à la réputation de la Société

Les risques liés à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société est chargé de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs, et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes

administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne peut garantir que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société est perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir de nouveaux.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte de façon économique, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, règles, règlements ou politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respecte pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire, et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi lui nuire indirectement.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché des actions

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est soumis à de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de celle-ci, les changements dans ses estimations des résultats futurs de son exploitation ou celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente section et d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 22 septembre 2015, M. Pierre Alexandre, vice-président et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 28 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la presque totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et de regroupements d'entreprises possibles et avoir un effet correspondant sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, incluant M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de n'importe lequel de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait recueillir des fonds additionnels à l'avenir en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paielements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2015, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente une portion négligeable des débiteurs (5 % au 30 juin 2014). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1^{er} mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

Au 30 juin 2015, 42 % (45 % au 30 juin 2014) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants, et 5 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2014).

Un client important représentait 25 % des créances clients au 30 juin 2015 (un client important représentait 12 % de ces débiteurs au 30 juin 2014).

Un client important représentait 21 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (deux clients importants représentaient 30 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2014).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2015, la Société estimait qu'une hausse ou une baisse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net avant impôt d'environ 0,1 M\$ (une incidence de 0,1 M\$ en 2014).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à des taux variables et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été déterminée selon une valeur actualisée.

PERSPECTIVES

L'industrie minière continue d'exercer une retenue en ce qui concerne ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Certaines des grandes et moyennes sociétés minières ont commencé à réduire l'étendue de leurs programmes de forage en 2013 et cette tendance continue en 2015. En même temps, les petites sociétés minières ont considérablement réduit leurs activités d'exploration en raison d'un manque de financement. Ces conditions de marché défavorables ont donné lieu à la surcapacité actuelle des services de forage sur le marché, qui à son tour a créé une pression à la baisse sur les prix. Un facteur important de ce repli a été le récent ralentissement économique en Chine qui a eu un impact négatif sur les prix des métaux. La direction prévoit que ces conditions de marché continueront d'affecter l'industrie du forage minier à contrat et le taux d'utilisation des foreuses d'Orbit Garant et ses marges brutes à court terme.

Malgré les défis actuels posés par le marché, la direction croit que la perspective à plus long terme de l'industrie minière est positive. La demande mondiale pour les métaux ferreux et non ferreux, combinée à l'épuisement des réserves et des ressources, permettra éventuellement d'accroître les activités d'exploration et de mise en valeur des sociétés minières. La demande croissante pour les minerais des pays en développement comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, fournira le plus grand potentiel de croissance. Un facteur positif pour les sociétés minières qui exercent des activités au Canada est la baisse récente de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, puisque leurs dépenses sont en dollars canadiens et leurs produits sont généralement en dollars américains. Au moment de déposer ce rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,75 \$ US, par rapport à 0,91 \$ US le 22 septembre 2014.

La direction demeure concentrée à procurer une valeur maximale pour les parties prenantes, principalement en contrôlant les coûts, en optimisant la capacité d'utilisation des foreuses, en améliorant les taux de productivité, en continuant de mettre l'accent sur l'innovation technologique, en conservant le personnel clé, en continuant de maintenir des normes solides en santé et sécurité et en évaluant les opportunités pour étendre la présence d'Orbit Garant à la fois au Canada et à l'international. La direction estime que les foreuses à technologie de surveillance et de contrôle informatisée exclusives de la Société joueront un rôle de plus en plus important dans la réduction des coûts de main-d'œuvre et des biens non durables de forage minier, l'augmentation des taux de productivité dans les activités de forage et l'amélioration de la sécurité. Orbit Garant compte actuellement 24 appareils de forage dotés de la technologie de surveillance et de contrôle informatisée, actuellement tous attribués aux projets des clients. À ce jour, ces foreuses nouvelle génération ont permis d'augmenter de façon significative la productivité, comparativement à celle obtenue par l'utilisation de foreuses traditionnelles. Les clients d'Orbit Garant apprécient grandement l'amélioration de la performance et le potentiel des nouveaux appareils de forage, et cela a permis le renouvellement des contrats de forage souterrains pour de plus longues durées.

Orbit Garant a récemment élargi sa présence internationale avec de nouveaux bureaux au Chili et au Ghana et est maintenant mieux placée pour saisir les occasions sur le marché international et renforcer davantage les relations avec la clientèle. Orbit Garant a récemment obtenu son premier contrat de forage au Chili, qui a débuté au deuxième trimestre de l'exercice 2015, et elle planifie de commencer son premier contrat de forage au Kazakhstan soit à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de l'exercice 2016. Orbit Garant continuera à suivre de près les conditions du marché et à gérer en conséquence son personnel, ses inventaires, ses dépenses d'investissement et son bilan financier. Forte de son bilan financier solide, la Société s'engage à poursuivre la valorisation des occasions de croissance au Canada et à l'international.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2015, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef

de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2015.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable et non absolue que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2015, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirme qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a touché de façon significative ni ne pourrait raisonnablement toucher de façon significative le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2015, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2015. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2015 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.

(signé) Éric Alexandre
Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction

(signé) Alain Laplante
Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec
Le 22 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, et les états consolidés du résultat et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2015 et au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Le 22 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

FORAGE ORBIT GARANT INC.**États consolidés du résultat et du résultat global**

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

	Notes	30 juin 2015 \$	30 juin 2014 \$
Produits tirés de contrats	23	78 964	71 549
Coût des produits tirés de contrats	8	75 749	67 795
Marge brute		3 215	3 754
Charges			
Frais généraux et administratifs	2 - 8	12 031	11 440
Autres produits	8	(116)	(66)
Charges financières	8	591	845
Coûts de restructuration	8 - 9	-	342
		12 506	12 561
Perte avant impôt sur le résultat		(9 291)	(8 807)
Impôt sur le résultat (recouvré)	17		
Exigible		(1 020)	(1 237)
Différé		(884)	(1 268)
		(1 904)	(2 505)
Perte nette et résultat global attribuables aux actionnaires		(7 387)	(6 302)
Perte par action attribuable aux actionnaires	16		
De base		(0,22)	(0,19)
Diluée		(0,22)	(0,19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2015				Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 16)	(note 16)		
Solde au 1^{er} juillet 2014	54 411	5 133	25 025	84 569
Perte nette et résultat global	-	-	(7 387)	(7 387)
Rémunération fondée sur des actions	-	437	-	437
Options sur des actions annulées	-	(4 112)	4 112	-
Solde au 30 juin 2015	54 411	1 458	21 750	77 619

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014				Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 16)	(note 16)		
Solde au 1^{er} juillet 2013	54 411	4 480	31 327	90 218
Perte nette et résultat global	-	-	(6 302)	(6 302)
Rémunération fondée sur des actions	-	653	-	653
Solde au 30 juin 2014	54 411	5 133	25 025	84 569

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés

Aux 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Encaisse		396	335
Débiteurs	22	18 890	15 540
Stocks	10	33 878	36 423
Impôt sur le résultat à recouvrer		1 244	1 869
Charges payées d'avance		1 412	1 280
		55 820	55 447
Actifs non courants			
Placements	11	424	300
Immobilisations corporelles	12	39 705	46 040
Immobilisations incorporelles	13	583	1 166
Actifs d'impôt différé	17	833	-
Total de l'actif		97 365	102 953
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		12 298	9 623
Contreparties conditionnelles	2 - 22	-	146
Tranche à court terme de la dette à long terme	14	-	8 547
		12 298	18 316
Passifs non courants			
Dette à long terme	14	7 448	-
Passifs d'impôt différé	17	-	68
		19 746	18 384
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	54 411	54 411
Réserve – Instruments de capitaux propres	16	1 458	5 133
Résultats non distribués		21 750	25 025
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		77 619	84 569
Total du passif et des capitaux propres		97 365	102 953

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) *Éric Alexandre*

Éric Alexandre, administrateur

(signé) *Jean-Yves Laliberté*

Jean-Yves Laliberté, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2015	30 juin 2014
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte avant impôt sur le résultat		(9 291)	(8 807)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	12	9 869	10 466
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	583	582
Radiation d'immobilisations corporelles	12	217	-
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	12	12	(21)
Gain sur cession de placements	11	(31)	-
Rémunération fondée sur des actions	16	437	653
Charges financières, excluant la juste valeur des contreparties conditionnelles		587	789
Renversement de contreparties conditionnelles	2 - 22	(150)	(1 006)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	22	4	56
		2 237	2 712
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	18	1 738	4 351
Impôt sur le résultat recouvré		1 628	1 638
Charges financières payées		(721)	(663)
		4 882	8 038
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	11	(135)	(116)
Produit de la cession de placements	11	42	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(4 032)	(3 102)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	12	295	355
		(3 830)	(2 863)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de la dette à long terme		48 650	44 800
Remboursement sur la dette à long terme		(49 615)	(51 138)
		(965)	(6 338)
Effet des variations des taux de change		(26)	(9)
Augmentation (diminution) de l'encaisse		61	(1 172)
Encaisse au début de l'exercice		335	1 507
Encaisse à la fin de l'exercice		396	335

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc. (liquidée dans Services de forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2015)	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc.	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Cygnus-Orbit Drilling SpA	100 %

2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES

Lantech Drilling Services Inc.

Le prix d'achat de Lantech Drilling Services Inc. est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis liés aux résultats pour les périodes se terminant les 15 décembre 2012, 2013 et 2014. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Le 30 juin 2013, un montant de 400 \$ a été payé au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012. Pour le solde du montant de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012 et les contreparties conditionnelles dues le 15 décembre 2013 et le 15 décembre 2014, la Société n'a pas atteint les objectifs financiers précis qui étaient fixés.

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, au 30 juin 2014, la Société a renversé de ses passifs courants un montant de 631 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle qui est due le 15 décembre 2014 et au 15 décembre 2014, et le solde de 150 \$ a été renversé pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

1085820 Ontario Limited (Advantage Control Technologies) :

Le prix d'achat de 1085820 Ontario Limited (maintenant opérant sous le nom d'Orbit Garant Ontario Inc.) est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis pour les périodes terminées les 8 novembre 2011, 2012 et 2013. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Pour les périodes terminées le 8 novembre 2011 et le 8 novembre 2012, la société 1085820 Ontario Limited n'a pas atteint ses objectifs financiers précis, donc la Société a renversé un montant de 1 600 \$ de passifs éventuels payables pour ces périodes. Pour la période terminée le 8 novembre 2013, la société 1085820 Ontario Limited n'avait pas atteint les objectifs financiers précis et, au 30 juin 2013, la Société a renversé un montant de 407 \$ de passifs éventuels. Pour le solde de la contrepartie conditionnelle due le 8 novembre 2013, la direction a évalué ses objectifs financiers précis et la Société a renversé un montant de 375 \$ au 30 juin 2014 au titre de la contrepartie conditionnelle.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

2. CONTREPARTIES CONDITIONNELLES (suite)

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, au cours des dernières années, la Société a renversé plusieurs montants au titre de contreparties conditionnelles qui étaient dues. Au 30 juin 2014, la Société a renversé le solde de la contrepartie conditionnelle pour un montant de 375 \$ (30 juin 2015 : néant) due le 8 novembre 2013, pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées et en vigueur, ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 22 septembre 2015.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2014 :

IAS 32 – Instruments financiers – Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation.

IAS 36 – Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010–2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, Regroupements d'entreprises, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, Secteurs opérationnels, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011–2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 3, Regroupements d'entreprises, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est mesurée à la juste valeur. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis, de passifs pris en charge par la Société ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables renversés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » du bilan consolidé.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à chaque date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les ajustements découlant de l'écart de conversion de devises sont inscrits aux autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actif/passif	Classement	Mesure
Encaisse	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Contreparties conditionnelles	—	Juste valeur
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépons. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés au résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la dépréciation est significative ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il est évident que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur à l'état consolidé du résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication d'équipements de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les charges d'entretien et de réparations, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments et composantes	5 à 40 ans
Matériel de forage	5 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Autres	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

Développement de technologies de forage	5 ans
---	-------

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant, déduction faite des coûts de la cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût après amortissement aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés, dès la date de passation du contrat de location, en tant que (i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que (ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est différé et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

Coûts de restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût respectivement. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2015, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de certains de ses actifs non courants selon les critères définis à la note 5. Au 30 juin 2015, la Société a effectué un test de dépréciation des actifs non courants en vertu duquel elle a conclu qu'aucune charge de dépréciation n'avait à être comptabilisée (voir les notes 12 et 13).

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à travers le monde. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles, en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque (i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand (ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de clôture et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Contreparties conditionnelles

La direction a estimé la juste valeur des contreparties conditionnelles en se basant sur les résultats et le budget des filiales. Toutefois, le montant réel des contreparties conditionnelles peut varier en raison de changements imprévus dans les activités des filiales.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, Produits des activités ordinaires, IAS 11, Contrats de construction, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et son application anticipée est permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications à IAS 16 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités. Les modifications à IAS 38 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IFRS 10 – États financiers consolidés, et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La modification intitulée « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise » spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci; le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier. Lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le gain ou la perte est éliminée. Les modifications à IFRS 10 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

IAS 1 – Présentation des états financiers

La modification intitulée « Initiative concernant les informations à fournir » comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles. Les modifications à IAS 1 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et son application anticipée est permise.

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015, et leur application anticipée est permise :

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012–2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, *Instrument financiers : Informations à fournir*, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers.

Les modifications à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, précisent les obligations concernant les informations à fournir selon IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais ailleurs dans le rapport financier. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et au même moment.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

8. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état consolidé du résultat et du résultat global comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	8 820	9 458
Frais généraux et administratifs	1 632	1 590
Total de la dotation aux amortissements	10 452	11 048

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les autres produits, les charges financières et des coûts de restructuration par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Amortissements	10 452	11 048
Charges au titre des avantages du personnel	43 465	40 726
Coût des stocks	20 260	15 568
Autres produits	14 078	13 014
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des autres produits, des charges financières et des coûts de restructuration	88 255	80 356

9. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société n'a engagé aucun coût de restructuration pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (exercice terminé le 30 juin 2014 : 342 \$). Les coûts de restructuration payés au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2015 ont totalisé 342 \$ (exercice terminé le 30 juin 2014 : 151 \$).

Les coûts de restructuration constatés pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ.

10. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	11 461	11 805
Fournitures, montant net	21 360	23 521
Autre	1 057	1 097
	33 878	36 423

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. STOCKS (suite)

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les pièces de rechange sont comptabilisées en charges au moment où les pièces sont utilisées. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage. Les fournitures sont comptabilisées en charges au moment de leur utilisation.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
	20 260	15 568

Au cours de l'exercice, un montant de 295 \$ (2014 : néant) à titre de réduction de valeur des stocks a été constaté en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité des stocks.

11. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Investissements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	300	-
Acquisitions de placements	135	116
Cessions de placements	(11)	-
Conversion de créances clients	-	184
Investissements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	424	300

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Au 30 juin 2015, les placements sont comptabilisés au coût d'origine de 424 \$ (300 \$ au 30 juin 2014). Au 30 juin 2015, la juste valeur de ces placements se rapproche de leur coût d'origine.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2014	512	9 788	62 813	14 246	2 738	90 097
Acquisitions	-	13	2 966	875	178	4 032
Cessions	-	-	(577)	(1 066)	(26)	(1 669)
Radiation	-	-	(697)	-	-	(697)
Effet des variations des taux de change	-	-	138	31	1	170
Solde au 30 juin 2015	512	9 801	64 643	14 086	2 891	91 933

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2014	-	1 874	32 967	7 794	1 422	44 057
Amortissement	-	556	7 096	1 722	495	9 869
Cessions	-	-	(614)	(725)	(23)	(1 362)
Radiation	-	-	(480)	-	-	(480)
Effet des variations des taux de change	-	-	130	14	-	144
Solde au 30 juin 2015	-	2 430	39 099	8 805	1 894	52 228

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2013	512	9 847	61 836	15 227	3 168	90 590
Acquisitions	-	14	2 433	503	152	3 102
Cessions	-	(73)	(1 476)	(1 490)	(580)	(3 619)
Effet des variations des taux de change	-	-	20	6	(2)	24
Solde au 30 juin 2014	512	9 788	62 813	14 246	2 738	90 097

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2013	-	1 329	26 759	7 209	1 564	36 861
Amortissement	-	572	7 553	1 906	435	10 466
Cessions	-	(27)	(1 373)	(1 307)	(578)	(3 285)
Effet des variations des taux de change	-	-	28	(14)	1	15
Solde au 30 juin 2014	-	1 874	32 967	7 794	1 422	44 057

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2014	512	7 914	29 846	6 452	1 316	46 040
Au 30 juin 2015	512	7 371	25 544	5 281	997	39 705

La perte sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 12 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (un gain de 21 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014) est incluse dans le coût des produits tirés de contrats. La radiation d'immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 pour un montant de 217 \$ (néant en 2014) est incluse dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Développement de technologies de forage	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2013	2 912	(1 164)	1 748
Amortissement	-	(582)	(582)
Solde au 30 juin 2014	2 912	(1 746)	1 166
Amortissement	-	(583)	(583)
Solde au 30 juin 2015	2 912	(2 329)	583

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2014	1 166
Au 30 juin 2015	583

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014.

14. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 25 millions de dollars (30 millions de dollars avant le 19 décembre 2014), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, taux effectif de 3,35 % au 30 juin 2015, échéant en décembre 2017, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	7 448	8 482
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 26 \$, échus en septembre 2014	-	65
	7 448	8 547
Tranche à court terme	-	(8 547)
	7 448	-

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 2,25 % (0,5 % et 2,0 % avant le 19 décembre 2014).

(b) Un montant non amorti de 152 \$ (18 \$ au 30 juin 2014) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 15). Au 30 juin 2015, la Société satisfait les conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2014, la Société était en situation de défaut quant à certaines de ses clauses restrictives de nature financière).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Au 30 juin 2015, le taux préférentiel était de 2,85 % (3 % au 30 juin 2014).

Les versements de capital requis au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	-
2017	-
2018	7 600

15. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Dettes à long terme	7 448	8 547
Capital-actions	54 411	54 411
Réserve - Instrument de capitaux propres	1 458	5 133
Résultats non distribués	21 750	25 025
Encaisse	(396)	(335)
	84 671	92 781

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2015, tel que mentionné à la note 14, la Société est en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2014, la Société n'était pas en conformité avec certaines des clauses restrictives de nature financière qui lui sont imposées par son entente de financement).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411
Actions émises	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411

Perte par action

La perte diluée par action ordinaire a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte diluée par action, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2015	30 juin 2014
Perte par action de base		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires ordinaires	(7 387) \$	(6 302) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Perte par action de base	(0,22) \$	(0,19) \$

	30 juin 2015	30 juin 2014
Perte diluée par action		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(7 387) \$	(6 302) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519
Perte diluée par action	(0,22) \$	(0,19) \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation (pour plus de précision, cette limite exclut les options en cours en vertu du Régime d'options sur actions de 2007). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	3 763 500	2,72	3 173 000	3,08
Attribuées au cours de l'exercice	75 000	1,35	682 500	1,02
Annulées au cours de l'exercice	(1 612 000)	4,55	(92 000)	2,71
En cours à la fin de l'exercice	2 226 500	1,35	3 763 500	2,72
Exercçables à la fin de l'exercice	1 381 000	1,27	2 342 000	2,85

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2015 :

Prix d'exercice	En cours au	Durée de vie	Prix d'exercice	Exercçables au	Prix d'exercice
\$	30 juin 2015	moyenne restante	moyen pondéré	30 juin 2015	moyen pondéré
		(années)	\$		\$
1,00 - 1,50	1 720 500	3,18	1,03	1 155 500	1,02
2,00 - 2,50	467 500	4,38	2,28	187 000	2,28
4,00	38 500	3,30	4,00	38 500	4,00
	2 226 500			1 381 000	

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en	Attribuées en
	décembre 2014	novembre 2013
Taux d'intérêt sans risque	1,32 %	1,53 %
Durée de vie prévue (années)	5	5
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	59,94 %	63,31 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,69 \$	0,55 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin	30 juin
	2015	2014
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	437	653

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvré se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	(1 060)	(1 157)
Ajustements relatifs à l'exercice antérieur	40	(80)
	(1 020)	(1 237)
Impôt différé		
Exercice considéré	(865)	(1 225)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(19)	(43)
	(884)	(1 268)
	(1 904)	(2 505)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,63 % en 2015 et à 26,75 % en 2014.

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(9 291)	(8 807)
Taux d'imposition prévus par la loi	26,63%	26,75%
Impôt sur le résultat recouvré selon les taux d'imposition prévus par la loi	(2 474)	(2 356)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles et autres	179	54
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	116	175
Renversement non déductible de contreparties conditionnelles	(40)	(270)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(19)	(43)
Ajustements liés à l'exercice précédent	40	(80)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	1	15
Provision pour impôts non comptabilisés	293	-
Total de l'impôt sur le résultat recouvré	(1 904)	(2 505)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2014	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2015
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Pertes reportées en avant	2 473	630	-	3 103
Total des actifs d'impôt différé	2 473	630	-	3 103
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	2 289	(433)	-	1 856
Immobilisations incorporelles	252	(114)	(17)	121
Total des passifs d'impôt différé	2 541	(547)	(17)	1 977
Moins : provision pour impôts non comptabilisés	-	(293)	-	(293)
Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net	68	(884)	(17)	(833)

	1 ^{er} juillet 2013	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2014
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Pertes reportées en avant	1 249	1 224	-	2 473
Total des actifs d'impôt différé	1 249	1 224	-	2 473
Passifs d'impôt différé :				
Immobilisations corporelles	2 176	113	-	2 289
Immobilisations incorporelles	431	(157)	(22)	252
Total des passifs d'impôt différé	2 607	(44)	(22)	2 541
Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net	1 358	(1 268)	(22)	68

18. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Débiteurs	(3 350)	2 433
Stocks	2 545	2 328
Charges payées d'avance	(132)	(261)
Créditeurs et charges à payer	2 675	(149)
	1 738	4 351

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2019 à verser une somme de 139 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 177 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2016	384
2017	295
2018	217
2019	183
2020	167
Exercices ultérieurs	70

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 1 175 \$ (907 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2014). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les transactions suivantes avec cette société liée :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Ventes	84	345
Achats	21	13

Au 30 juin 2015, les débiteurs incluent un solde de néant (77 \$ au 30 juin 2014) résultant de ces transactions.

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

21. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 023	1 059
Rémunération fondée sur des actions	52	281
	1 075	1 340

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains et en pesos chiliens. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2015, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 244 \$ (726 \$ au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 250 \$ (174 \$ au 30 juin 2014). La Société disposait d'une trésorerie en pesos chiliens d'un montant de 43 635 125 (néant au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en pesos chiliens d'un montant de 244 153 954 (néant au 30 juin 2014).

Au 30 juin 2015, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 44 \$ (37 \$ au 30 juin 2014) et qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en pesos chiliens aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 20 \$ (néant au 30 juin 2014).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2015, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement néant % des débiteurs (5 % au 30 juin 2014). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1er mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 126	1 239
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	422	284
Radiation de débiteurs	(101)	(193)
Sommes recouvrées	(437)	(204)
Solde à la fin de l'exercice	1 010	1 126

Au 30 juin 2015, 42 % (45 % au 30 juin 2014) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 5 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2014).

Un client important représentait 25 % des créances clients au 30 juin 2015 (un client important représentait 12 % de ces débiteurs au 30 juin 2014).

Un client important représentait 21 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 (deux clients importants représentaient 30 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2014).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2015, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net d'environ 56 \$ (63 \$ au 30 juin 2014).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hierarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Base de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif ;
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2014, les contreparties conditionnelles sont classées en tant qu'instruments financiers de niveau 3, car leur juste valeur a été déterminée en utilisant une valeur actualisée basée sur des taux variant entre 6,5 % et 12 %. Il n'y a pas de données observables sur un marché pour ces instruments financiers. Les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 2, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de données autres que des prix cotés sur des marchés actifs.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	146	1 096
Renversement de contreparties conditionnelles (note 2)	(150)	(1 006)
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	4	56
Solde à la fin de l'exercice	-	146

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 15, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

Au 30 juin 2015				
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	12 298	12 298	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	7 600	-	7 600	-
	19 898	12 298	7 600	-

Au 30 juin 2014				
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	9 623	9 623	-	-
Contreparties conditionnelles	150	150	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	8 565	8 565	-	-
	18 338	18 338	-	-

23. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

23. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	30 juin 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	76 083	68 232
International	2 881	3 317
	78 964	71 549
Marge brute		
Canada	6 533	4 699
International	(3 318)	(945)
	3 215	3 754
Frais généraux de la Société	11 915	11 716
Charges financières	591	845
Impôt sur le résultat recouvré	(1 904)	(2 505)
	10 602	10 056
Perte nette	(7 387)	(6 302)
Amortissements		
Canada	7 738	8 405
International	1 082	1 053
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 632	1 590
	10 452	11 048
	Au 30 juin 2015	Au 30 juin 2014
Actifs identifiables	\$	\$
Canada	82 402	93 263
International	14 963	9 690
	97 365	102 953
Immobilisations corporelles		
Canada	35 999	43 184
International	3 706	2 856
	39 705	46 040

Directeurs**Guthrie J. Stewart**

Président du conseil d'administration

William N. Gula^{1,2}

Conseiller principal, Morrison Park Advisors, et associé, Hansell LLP

Paul Carmel^{1,2}

Vice-président du développement corporatif, G Mining Services Inc.

Jean-Yves Laliberté^{1,2}

Administrateur de sociétés et consultant

Edmund Stuart^{1,2*}

Président, Brannach Services Inc.

Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et Vice-président du développement corporatif, Forage Orbit Garant inc.

Eric Alexandre

Président et chef de la direction, Forage Orbit Garant inc.

¹ Membre du comité d'audit.

² Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

* indique le président d'un comité.

Officiers**Eric Alexandre**

Président et chef de la direction

Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et Vice-président du développement corporatif

Alain Laplante

Vice-président et chef de la direction financière

Siège social

3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Tél. : 866 824-2707
Télec. : 819 824-2195
www.orbitgarant.com

Inscription en bourse

Symbole sur la Bourse de Toronto : OGD

Actions ordinaires en circulation

33 276 519 (au 30 juin 2015)

Relations avec les investisseurs

Alain Laplante
Tél. : 819 824-2707
Courriel : investors@orbitgarant.com

Bruce Wigle

Tél. : 647 496-7856

Courriel : investors@orbitgarant.com

Agent des transferts et registraire

CST Trust Company
C.P. 1
320, rue Bay
Toronto (Ontario) M5H 4A6
Tél. : 1 800 387-0825

Responsable des affaires juridiques

Goodmans LLP
Gowlings Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L./LLP

Vérificateurs

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Assemblée Annuelle et Extraordinaire

Mardi, Novembre 24, 2015 au
l'Hôtel Fairmont Reine Elizabeth à Montréal,
salon Ramezay, 900, boul. René-Lévesque Ouest
L'assemblée commencera à 10 h (HE)

COORDONNÉES

Si vous avez des questions concernant Forage Orbit Garant et ses activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à nos bureaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

SIÈGE SOCIAL

3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
Tél : 866-824-2707
Téléc : 819-824-2195
info@orbitgarant.com

ALBERTA

Drift Exploration Drilling Inc.
130A Fisher Street, P.O. Box 441
Okotoks (Alberta) T1S 1A4
Canada
Tél. : 403 995-6020

NEVADA

Drift Exploration Drilling Inc.
6120 Pedrol Lane
Winnemucca (Nevada)
89446
États-Unis
Tél. : 403 955-6020

NOUVEAU-BRUNSWICK

Lantech Drilling Services Inc.
398, chemin Dover
Dieppe (Nouveau-Brunswick)
E1A 7L6
Canada
Tél. : 506 853-9131

ROUYN-NORANDA

Services de Forage Orbit Garant inc.
1905, boul. Rideau, C.P. 5131
Rouyn-Noranda (Québec)
J0Z 1Y1 Canada
Tél. : 809 768-3690

TORONTO

Forage Orbit Garant Inc.
130, rue King, bureau 3680
C.P. 99
Toronto (Ontario)
M5X 1B1
Canada
Tél. : 416 889-7429

SUDBURY

Orbit Garant Ontario Inc.
90 Red Deer Lake Road North
Wahnapiatae (Ontario)
P0M 3C0
Tél. : 705 694-5959
Téléc. : 705 694-4784

VAL-D'OR

Services de Forage Orbit Garant inc.
3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
Tél. : 866 824-2707
Téléc. : 819 824-1595

VAL-D'OR

Soudure Royale Concept
3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
Tél. : 819 825-5399
Téléc. : 819 825-7088

MEXIQUE

Drift de Mexico S.A. de C.V.
Ezequiel Montes,
20 Nortes Colonia Centro
Codigo Postal 76000
Queretaro, Oro
Cellulaire au Canada : 403 652-5530

AFRIQUE de l'Ouest

Orbit Garant Drilling Ghana Ltd.
P.T. 35 Funko Beach
Takoradi
WQ 104 Takoradi, Ghana
Cellulaire au Canada : 506 863-9503
Cellulaire au Ghana : 233-270-334-162

CHILI

Perforacion Orbit Garant Chile SPA
Vaticano 3820, oficina 402
Las Condes - Santiago
Chile
Tél. au Chile : 56-2-2503237
Tél. au Canada : 819 824-2707

GUYANA

Orbit Garant Guyana
Tél. au Canada : 819 824-2707
Téléc. au Canada : 819 824-2195

ORBITGARANT.COM